

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01947

Numéro SIREN : 682 004 536

Nom ou dénomination : FIDEURAF

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2024 sous le numéro de dépôt 11335

FIDEURAF

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Au capital de 160.000 €

Siège Social : 41, Rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

682.004.536 R.C.S. NANTERRE

Comptes annuels au 30 septembre 2023



**Certifié conforme
Le Président**

1 BILAN AU 30/09/2023

1.1 Actif

Rubriques	Brut	Amort. Prov.	Net 2023	Exercice N-1
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	14 925	14 849	76	76
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	673		673	657
ACTIF IMMOBILISE	15 598	14 849	749	733
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	10 658	716	9 942	17 959
Autres créances	93 019		93 019	80 782
Capital souscrit et appelé, non versé				
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	2 901		2 901	11 163
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	334		334	334
ACTIF CIRCULANT	106 912	716	106 196	110 239
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	122 510	15 565	106 945	110 971

1.2 Passif

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (Dont versé : 160 000)	160 000	160 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation (Dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	16 000	16 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (Dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (Dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	(81 385)	(84 228)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16	2 844
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	94 631	94 615
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	9
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :))		
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 109	5 242
Dettes fiscales et sociales	7 196	11 105
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	12 314	16 356
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	106 945	110 971

2 COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2023

Rubriques	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
PRODUITS D'EXPLOITATION			24 648	16 701
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			15 502	2 850
Autres produits			9 146	13 851
CHARGES D'EXPLOITATION			26 769	14 073
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			5 845	5 760
Impôts, taxes et versements assimilés			5 422	5 463
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			15 502	2 850
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 121)	2 628
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			2 137	216
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 137	216
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			2 137	216
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			16	2 844
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
BENEFICE OU PERTE			16	2 844

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en application du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

3.1 Méthode d'évaluation

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée. La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques. Le règlement 2004-06 du CRC du 23 novembre a été abrogé et remplacé par l'ANC 2014-03 concernant le paragraphe sur les immobilisations.

3.1.1 Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

3.1.2 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances impayées, dès lors qu'elles présentent un risque de non recouvrement, sont présentées au compte clients douteux.

Elles sont valorisées pour leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. En fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, une provision pour dépréciation évaluant le risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

3.2 Calcul des amortissement et provisions

3.2.1 Calcul des provisions

Les éléments de l'actif circulant ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions.

Conformément à l'avis n° 2004-05 du 25 mars 2004 du CNC, une provision destinée à couvrir les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail a été constituée.

3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 Dérogations

Aucune dérogation notable n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.5 Faits marquant de l'exercice

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.



FIDEURAF
S.A.S. – Société par Actions Simplifiée

41, rue Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Aux associés de la société FIDEURAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIDEURAF relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

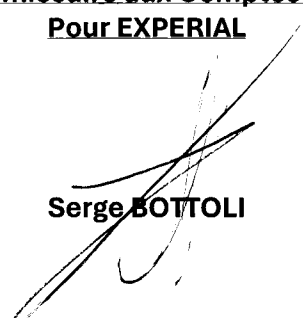
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 mars 2024
Le Commissaire aux Comptes Inscrit
Pour EXPERIAL

Serge BOTTOLI



1 BILAN AU 30/09/2023

1.1 Actif

Rubriques	Brut	Amort. Prov.	Net 2023	Exercice N-1
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	14 925	14 849	76	76
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	673		673	657
ACTIF IMMOBILISE	15 598	14 849	749	733
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	10 658	716	9 942	17 959
Autres créances	93 019		93 019	80 782
Capital souscrit et appelé, non versé				
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	2 901		2 901	11 163
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	334		334	334
ACTIF CIRCULANT	106 912	716	106 196	110 239
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	122 510	15 565	106 945	110 971

1.2 Passif

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (Dont versé : 160 000)	160 000	160 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation (Dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	16 000	16 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (Dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (Dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	(81 385)	(84 228)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16	2 844
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	94 631	94 615
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	9
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :))		
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 109	5 242
Dettes fiscales et sociales	7 196	11 105
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	12 314	16 356
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	106 945	110 971

2 COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2023

Rubriques	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
PRODUITS D'EXPLOITATION			24 648	16 701
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			15 502	2 850
Autres produits			9 146	13 851
CHARGES D'EXPLOITATION			26 769	14 073
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			5 845	5 760
Impôts, taxes et versements assimilés			5 422	5 463
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			15 502	2 850
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 121)	2 628
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			2 137	216
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 137	216
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			2 137	216
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			16	2 844
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
BENEFICE OU PERTE			16	2 844

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en application du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

3.1 Méthode d'évaluation

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée. La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques. Le règlement 2004-06 du CRC du 23 novembre a été abrogé et remplacé par l'ANC 2014-03 concernant le paragraphe sur les immobilisations.

3.1.1 Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

3.1.2 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances impayées, dès lors qu'elles présentent un risque de non recouvrement, sont présentées au compte clients douteux.

Elles sont valorisées pour leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. En fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, une provision pour dépréciation évaluant le risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

3.2 Calcul des amortissement et provisions

3.2.1 Calcul des provisions

Les éléments de l'actif circulant ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions.

Conformément à l'avis n° 2004-05 du 25 mars 2004 du CNC, une provision destinée à couvrir les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail a été constituée.

3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 Dérogations

Aucune dérogation notable n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.5 Faits marquant de l'exercice

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.

FIDEURAF

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Au capital de 160.000 €
Siège Social : 41, Rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
682.004.536 R.C.S. NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 26 MARS 2024**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

DEUXIÈME RÉSOLUTION

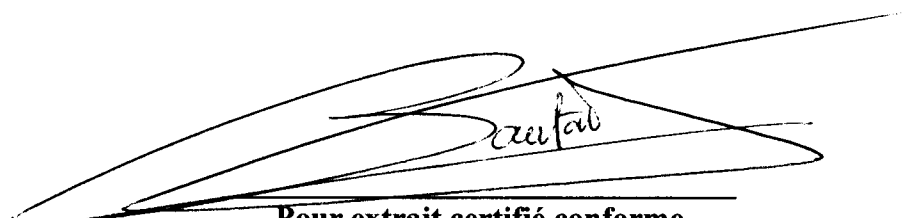
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice de **15,87 €**, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	15,87 €
• En totalité au compte "Report à nouveau" débiteur	15,87 €
TOTAL ÉGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	15,87 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts et connaissance prise des procès-verbaux des exercices précédents, l'Assemblée Générale constate qu'au titre des trois exercices précédents, aucune distribution de dividendes n'a été effectuée.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 26 mars 2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme
Le Président